

**C'EST A MONTPELLIER AU CORUM QUE VA SE
TENIR LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 OCTOBRE
1991 LA 15^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ALPTIS**

Comme tous les ans, il appartient à chacun de nos 74 Comités Consultatifs régionaux de désigner une délégation pour y participer.

Chaque délégation devra être représentative des adhérents du département ou des départements par son importance et sa composition.

Les délégués des Comités s'efforceront de rapporter et traduire au cours de leurs interventions dans les différentes séances de travail auxquelles ils participeront les opinions exprimées par les membres de l'Association si diverses soient elles.

Nos Assemblée Générales ne sont en effet pas seulement le lieu où se définit comme il se doit l'orientation de l'Association, mais aussi un site privilégié pour débattre tout à la fois du contenu de la protection sociale complémentaire et des étapes à respecter.

**LES RAPPORTS EN COURS
D'EDITION AINSI QUE LES
THEMES DES DEBATS AC-
COMPAGNANT L'ASSEM-
BLEE SERONT POSTES AU
COURS DE LA SECONDE
QUINZAINE D'AOUT.**

Au demeurant, le rapport moral et d'activité du Conseil d'Administration s'ouvre par l'interrogation :

"une association de prévoyance pour quoi faire ?"
établissant ainsi combien il importe que nous n'hésitions pas à nous remettre en question.

DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Nous avons déjà manifesté notre intention de développer en toutes circonstances et chaque fois que l'occasion nous en serait offerte, des actions communes avec les organismes dont l'activité est parallèle à la nôtre.

Il nous paraît en effet que l'heure n'est pas à l'isolement et que tout en conservant leur originalité propre, les différentes structures qui concourent à la protection sociale complémentaire, ont intérêt à coordonner leurs actions.

Le taux moyen de croissance de nos associations jumelles qui s'établit à 15 % par an nous conforte dans l'idée que lorsque nos activités ne sont pas concurrentes, nous avons intérêt à nous épauler mutuellement.

Nous entendons poursuivre dans cette direction en élargissant encore le cercle de nos partenaires.

La plupart des membres des Associations ont au départ le souci de résoudre des problèmes qui leur sont propres.

Puis ils découvrent que d'autres connaissent les mêmes préoccupations. Ainsi la création d'une Association suscite un phénomène de fusion, les intérêts individuels s'y transforment en intérêts collectifs.

VERS LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE PREVOYANCE ?

Nous sommes 6 Associations, Groupements Associatifs et Fédérations d'Associations qui avons convié un certain nombre de dirigeants d'Associations de prévoyance à se retrouver le **SAMEDI 14 SEPTEMBRE** prochain à STRASBOURG pour faire le point et envisager l'éventuelle constitution d'une Confédération des Associations de prévoyance.

Les signataires de l'appel sont pour :

- le groupe **HENNER** : **BELLOCOQ** Guy
- la **Fédération Française des Associations de Prévoyance** : **ROBINET-DUFFO** Rémy
- l'**A.L.P.** : **BAUDOT** Georges
- l'**ALPTIS** et le **Groupement de Coordination des Associations de Prévoyance** : **COUDERT** Georges
- l'**UPESE INDIVIDUELS** : **GUINET** Antoine
- **DELTA-PREVOYANCE** : **PILLOT** Jacques.

Nos Associations **GROSPIVERT** et **APRECIS** se partagent désormais avec **ALPTIS** les parts sociales de la Société Anonyme **ALPTIS/GESTION**. Progressivement viendront s'adjoindre les autres Associations membres du Groupement qui coordonne le puissant ensemble ainsi constitué.

DROITS COLLECTIFS DES ASSURES

C'est **Patrick GIROUD**, Avocat à GRENOBLE, animateur du Comité Consultatif de l'Isère qui préside la Commission de travail chargée du suivi de la défense des droits collectifs des assurés. Elle a tenu sa première réunion le 25 MAI à LYON en présence de :

Madame GIRIAT (Montpellier)

Monsieur BOUDET (Orléans)

Messieurs LATRILLE et **QUEMOUN** (région parisienne)

Elle a décidé de s'attacher en priorité aux assurances de personne.

ASSEMBLEE
GENERALE

aprecis
ASSOCIATION DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE
INTERPROFESSIONNELLE DES SALARIES

L'ASSEMBLEE GENERALE D'APRECIS QUI S'EST TENUE
LE SAMEDI 8 JUIN 1991 A BEAUNE EN COTE D'OR
A PERMIS LE RENFORCEMENT SOUHAITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



en partant de l'extrême droite (sous le palmier)
Monsieur LIEVENS, Monsieur MATHIEU, Maître MANDY,
Monsieur COUDERT représentant le Groupement, **Monsieur MATHON**

LE NOUVEAU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Ci-dessous le nouveau Conseil d'Administration d'APRECIS :

Collège Adhérents (employeurs)

Madame Michelle MICHAUD
Sté d'Affinage & apprêts de métaux précieux
69760 LIMONEST

Monsieur Renaud COLLARD DE SOUCY
Ets PERRIN
74005 ANNECY

Monsieur Armand DERIES
Agémétra médecine du travail
69002 LYON

Maître Norbert MANDY
Cabinet d'Avocats Associés
69002 LYON

Monsieur Jean-Robert MATHIEU
G.I.A. Groupement Intérêt Administratif
21200 MEURSANGGES

Monsieur Jean-Henri PETERKA
Ets ANGALIS
91940 LES ULIS

Collège Participants (salariés)

Madame Hélène CHESNEAU
Ets C.M.H.
21340 NOLAY

Monsieur François BURSTERT
SA EATON LEONARD PICOT
69007 LYON

Monsieur Maurice LIEVENS
ETS LISSAC
69003 LYON Part-Dieu

Monsieur Pior MARAGHINI
CLINIQUE MONTIER LA CELLE
10120 ST-ANDRE-LES-VERGERS

Monsieur Christian MATHON
Caisse Régionale du Crédit Agricole
26000 VALENCE

Monsieur Jean-Pierre RANC
A.P.V. PAVAILLER EQUIPEMENT
26500 PORTES-LES-VALENCE

LA COMMISSION
DE CONTROLE
FINANCIER

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
D'APRECIS

Monsieur Thierry AUDREN
Expert-Comptable
94100 ST-MAUR-DES-FOSSES

Madame Anna DAHAN
Sté F.G.E.T.
69100 VILLEURBANNE

Madame Monique LABE
Sté SORODA
69210 LENTILLY

Madame Josette ROSSET
UPC PROMOTION
94410 SAINT-MAURICE

C'était la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les délégués présents ont noté la croissance des effectifs, croissance qui devrait en année pleine, dépasser 50 %. Ils ont approuvé rapport moral et rapport financier et se sont donnés rendez-vous l'an prochain pour une Assemblée qu'ils veulent plus spectaculaire.

**ASSEMBLEE
GENERALE**



L'AGAPAM

(Association Générale Aveyronnaise de Prévoyance et d'Assurance Maladie)
**A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A RODEZ
LE LUNDI 3 JUIN 1991 A 18 H 30**

En présence d'une trentaine de délégués et du Député de Rodez venu par amitié apporter son salut, l'Assemblée a approuvé les comptes présentés et le rapport moral.

Elle a noté le taux de croissance de 50 % par an des effectifs.

De nombreuses questions ont été soulevées auxquelles il a été répondu.

Dans le département de l'Aveyron, la constitution de cette Association de prévoyance était devenue indispensable afin de sauvegarder le libre choix pour chacun de l'organisme gérant sa protection complémentaire, à peine voir s'instaurer une situation de monopole au profit de la seule mutualité.

Ont désormais la possibilité de se regrouper au sein de l'**AGAPAM** ceux qui pensent qu'il ne faut pas tout mélanger, mais se limiter à faire son métier et éviter tout dérapage.

**LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration a été élargi. Il compte maintenant 13 membres :

ASSIER Christian
Agriculteur à Requista

MERCADIER Christian
Prothésiste Dentaire à RODEZ

BEDRUNE Jean
Comptable retraité à RODEZ

MONTAMAT Myriam
Architecte à RODEZ

CAUSSIGNAC Philippe
Pharmacien à SALLES CURAN

MOUYSET Jean-Paul
Transporteur à VILLECOMTAL

CHARLES Alain
Garagiste à LAGUIOLE

RAYNAL Annette
Infirmière à RODEZ

DUBOR Jean-Yves
Opticien à RODEZ

TRIN Pierre
Retraité à REQUISTA

MANELPHE François
Salarié à SAUVETERRE DE ROUERQUE

VIGOUROUX Gabriel
Retraité à ONET-LE-CHATEAU

SALLES Marie-Madeleine
Avocate à Rodez



de gauche à droite
au bureau de
l'Assemblée :
Messieurs
CAUSSIGNAC,
TRIN,
GODFRAIN,
Mlle MONTAMAT

ASSEMBLEE
GENERALE

GROSPIVERT



GROUPEMENT
SOLIDARITE
PREVOYANCE
INTER-
PROFESSIONNELLES
DES VEUVES
ET
RETRAITES

**L'ASSEMBLEE GENERALE DE GROSPIVERT VA SE TENIR
LE JEUDI 24 OCTOBRE 1991 A 10 H 30
SALLE DES REUNIONS DE L'ALPTIS
33, cours Albert-Thomas, Lyon 3^e**

Ci-dessous, les premières candidatures reçues pour compléter le Conseil d'Administration et la Commission de Contrôle Financier

Monsieur DEGUEURCE Marcel
de **LYON**
Vice-Président du Comité Economique
et Social de la région Rhône-Alpes.

Docteur GABRIEL Henri
de **LYON**
Ex-chef de service hospitalier

Monsieur HOUPERT Charles
de **RODEZ**
Ex-cadre supérieur de banque

Monsieur LAFFONT Robert
de **LYON**
Ex-Directeur de Société

Madame LAPORTE Renée
de **NEVERS**
Trésorière départementale de l'Unicef

Monsieur LUTZ Yves
des **HAUTS-DE-SEINE**
Pharmacien Chimiste en retraite

Docteur REYSS-BRION Pierrette
de **LYON**
Médecin-Psychiatre

Madame TACQUARD Marie-Louise
de **Vienne**
Secrétaire d'un Service Médico Social

LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE LA GARANTIE D'UNE INDEMNITE JOURNALIERE FORFAITAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION EST DESORMAIS ETENDUE A CEUX DONT L'AGE EST COMPRIS ENTRE 65 ET 70 ANS.

RAPPEL

La garantie est acquise dans le monde entier.

Elle peut être conservée sans limite d'âge.

L'indemnité est versée pour toute hospitalisation médicale ou chirurgicale de plus de 3 jours à compter du 1^{er} jour.

Le jour d'entrée et le jour de sortie comptent l'un et l'autre pour une journée.

Un délai de stage de 6 mois est imposé aux nouveaux inscrits.

La garantie s'exerce sans délai d'attente lorsque l'hospitalisation est due à un accident.

**COTISATION
TRIMESTRIELLE
PAR PERSONNE
ASSUREE**

	OPTION 1 indemnité de 100 F par jour	OPTION 2 indemnité de 200 F par jour	OPTION 3 indemnité de 300 F par jour
âge à la sous- cription entre 55 et 65 ans	100,75 F	153,00 F	302,25 F
entre 65 et 70 ans	172,50 F	201,50 F	517,50 F

JUILLET 1901
JUILLET 1991

"JURIS ASSOCIATION" revue mensuelle au service des Associations dont on ne dira jamais assez les services qu'elle rend à l'ensemble du Mouvement Associatif par les conseils et la documentation qu'elle prodigue à tous, se prépare à célébrer comme il se doit,

LE 90^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Une bonne occasion de rappeler et d'affirmer la présence et le rôle du Mouvement Associatif en France.

LA FONDA

Nous sommes persuadés que de son côté, la FONDA

"FONDATION POUR LA VIE ASSOCIATIVE"

ne manquera pas à sa manière de célébrer l'événement.

Rappelons que "LA FONDA" se donne pour mission entre autres :

"...de témoigner en permanence de la nécessité et de l'importance de la vie associative en tant que composante essentielle du tissu social

...d'offrir un cadre de rencontre, de réflexion et de concertation entre des associations qui, sans se substituer aux coordinations existantes, veulent prendre un certain recul pour situer leur pratique quotidienne dans un champ culturel plus vaste en observant une stricte impartialité politique et idéologique afin d'être un espace commun à l'ensemble de la vie associative..."

JURIS ASSOCIATIONS :

12, quai André-Lassagne, 69001 LYON

LA FONDA :

18, rue de Varenne, 75007 PARIS

BUREAUX

SIÈGE SOCIAL ET BUREAU RHÔNE-ALPES AUVERGNE

33, cours Albert-Thomas
69445 LYON Cedex 03

Tél. 72.36.16.16
Fax 72.36.16.99

BUREAU PROVENCE CÔTE D'AZUR

38, boulevard Périer
13008 MARSEILLE

Tél. 91.53.26.00
Fax 91.81.13.34

BUREAU SUD-OUEST POITOU-CHARENTE LIMOUSIN

139, bd Président-Wilson
33200 BORDEAUX

Tél. 56.02.27.57
Fax 56.02.34.64

BUREAU ILE-DE-FRANCE NORD - PICARDIE NORMANDIE CHAMPAGNE

106, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Tél. 16 (1) 45.26.34.90
Fax 16 (1) 40.16.45.16

BUREAU BOURGOGNE-EST FRANCHE-COMTE

39, rue de Lorraine
21200 BEAUNE

Tél. 80.22.82.56
Fax 80.24.71.45

ANTENNE DE RODEZ AVEYRON LANGUEDOC ROUSSILLON

12, place de la Madeleine
12000 RODEZ

Tél. 65.68.23.03
Fax 65.68.63.37

ANTENNE DE RENNES BRETAGNE CENTRE et PAYS DE LOIRE

2, rue du Champ Dolent
35000 RENNES

Tél. 99.79.29.50
Fax 99.79.29.54

ANTENNES